AMAP BIEN MÛRS - Contrat Miel Octobre 2023 - Septembre 2024

Veuillez prendre connaissance de la feuille 1 et remettre au tuteur les feuilles suivantes complétées et signées. N'oubliez pas d'en faire une copie!

<u>Tuteur</u>

Stéphanie Cadot @: cadotst@gmail.com Tel: 06 66 48 18 86

Le tuteur assure la relation entre l'amapien et le producteur.

Vous devez remettre ce contrat, ainsi que le tableau et les chèques au démarrage du contrat, avant la première livraison.

Objet et durée du contrat

Le présent contrat est passé entre l'amapien et l'apiculteur, Thomas Guilbault, qui propose différentes sortes de miel et de l'extrait liquide de Propolis.

L'apiculteur, Thomas Guilbault, chemin des Landes, 49380 Notre Dame d'Alençon

Le producteur propose des **pots de miel de 500g** (Printemps, Tournesol et toutes fleurs) et de l'extrait liquide de Propolis (50 ml). Il se peut qu'en raison des aléas climatiques ou d'élevage des abeilles une variété de miel ne soit pas disponible.

L'amapien s'engage pour la durée totale du contrat sur les quantités précisées en feuille 2 et 3. Pas de quantité minimum, peut-être pris en cours d'année (1 semaine avant la date de distribution) Les distributions auront lieu 1 fois par trimestre.

Le producteur s'engage à produire dans le respect de la charte des AMAP (Consultable sur internet à l'adresse : http://www.reseau-amap.org/docs/chartedesamap.PDF).

Les amapiens reconnaissent que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture biologique et peuvent nuire à la production, et par conséquent, à la quantité distribuée et acceptent d'assumer ces risques, sachant toutefois qu'ils recevront leur juste part de production.

Les distributions et l'engagement de l'amapien

L'amapien s'engage à récuperer le produit le jour convenu dans le contrat. Si en fin de distribution, votre commande reste non réclamée, elle pourra être distribué entre les amapiens présents et ne vous sera pas remboursée.

Le producteur, ou toute autre personne de son équipe, s'engage à être régulièrement présent lors des distributions.

Merci de rapporter vos pots vides et sans étiquettes mais avec les capsules.

Les distributions ont lieu les vendredi soir de 18h30 à 19h30 au Germoir d'Initiative Solidaire de Mûrs-Erigné de 18h30 à 19h30 ou dans tout autre lieu sur décision conjointe des responsables et du producteur.

Mode de règlement

Le principe de l'Amap reposant sur l'avance, le paiement s'effectue en 1 à 4 chèques avec la date au dos. Tous les chèques doivent être libellés à **Thomas Guilbault.**

Résiliation

Toute résiliation sera étudiée conjointement par le producteur et les membres du conseil collégial de l'association en fonction des motifs de rupture du contrat avancé par les parties.

Contrat Miel – Octobre 2023 à septembre 2024 (A conserver par le tuteur)

L'Amapien : Nom / Prénom : Adresse : Tél : @ : Nb de chèques :						Chemin de	ur, Thomas Guilbault,
Pot de miel de 500g	Printemps	Tournesol	Toutes Fleurs	Propolis Extrait liquide 50 ml	Montant		
Prix	6,20€	6,20€	6,80€	6,50€			
8 décembre 2023							
01 mars 2024							
07 juin 2024							
13 septembre 2024							
Nbre de chèques (1 à 4):				A régler			
II s	e peut qu'e	en raison d	es aléas clir	matiques ou	d'élevag	e des abeill	es une variété de miel ne soit pas disponible.
Fait à					las ramat d	aloh alom ant a	u producteur pour signature. Le producteur garde un exemplaire, l'autre

Date et signature de l'amapien qui reconnaît être à jour de sa cotisation et avoir pris connaissance des conditions en feuille 1

exemplaire revient au tuteur.

Date et Signature du producteur

Contrat Miel – Octobre 2023 à septembre 2024 (A conserver par le producteur)

C'Amapien : Nom / Prénom : Adresse : Tél :							L'apiculteur, Thomas Guilbault, Chemin des Landes, 49380 Notre Dame d'Alençon			
Pot de miel de 500g	Printemps Tournesol Toutes Fleurs Propolis Extrait liquide 50 ml		ontant							
Prix	6,20€	6,20€	6,80€	6,50€						
8 décembre 2023										
01 mars 2024										
07 juin 2024										
13 septembre 2024										
Nbre de chèques (1 à 4):				A régler						
	e peut qu'e	n raison d	es aléas cli	matiques ou	d'élevag	e des abeil	les une variété de miel ne soit pas disponible.			

Date et signature de l'amapien qui reconnaît être à jour de sa cotisation et avoir pris connaissance des conditions en feuille 1

exemplaire revient au tuteur.

Date et Signature du producteur